



Conditions générales du programme de fidélité « Althon Executive Club »

1. Préambule

- 1.1. Les présentes Conditions générales (ci-après « CG ») entrent en vigueur le 1^{er} juin 2022, annulent et remplacent toute ancienne parution.
- 1.2. Seule la parution des présentes CG en langue française fait foi. Les traductions sont fournies à titre informatif uniquement.
- 1.3. « Althon Executive Club » et « Althon Corporate Club » sont des marques déposées de Althon Marketing Company SARL (ci-après « AMC »), société de droit congolais enregistrée conformément à la législation nationale en vigueur. L'utilisation de ces marques et de leurs logos ne sont autorisées que par les sociétés ayant ratifié un protocole de partenariat avec Althon Marketing Company SARL et uniquement pendant la durée de sa validité.

2. Introduction

- 2.1. Le Programme permet aux titulaires d'un Compte « Althon Executive Club » (ci-après « Compte ») de bénéficier d'avantages et d'offres spécifiques et éventuellement personnalisées liés à l'utilisation de leur compte et d'avoir accès à certaines actions organisées par Althon Group International, Althon Association et ses sociétés partenaires
- 2.2. Les avantages et offres visées au point précédent sont déterminés sur la base de tous les achats enregistrés sur le Compte. Pour ce faire, AMC se réserve le droit d'analyser tous les achats effectués par le titulaire d'un Compte.
- 2.3. Les titulaires d'un Compte peuvent, sur présentation de leur carte ou de leur numéro de membre, obtenir divers avantages, tels que des réductions de prix ou des Points auprès des sociétés partenaires.

3. Conditions d'adhésion

- 3.1. Pour adhérer au Programme, il convient de s'enregistrer en ligne via le lien www.althongroup.com/club-inscription en complétant et en envoyant le formulaire ad hoc.
- 3.2. L'inscription est strictement réservée aux clients particuliers et ne bénéficiant pas d'un Tarif Négocié, d'une Carte Corporate ou d'un Althon Corporate Contract Number.
- 3.3. L'inscription est confirmée par courriel endéans les quarante-huit heures. Ce courriel rependra, entre autres, vos coordonnées et votre numéro de membre Althon Club.
- 3.4. AMC se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne sans devoir en motiver sa décision. De plus, AMC se réserve le droit de mettre fin ou de clôturer le Compte de toute personne à tout moment, sans préavis et sans devoir en motiver sa décision.
- 3.5. Chaque Compte est personnel et ne peut être prêté ou cédé. AMC, Althon Group International, Althon Association et ses sociétés partenaires se réservent le droit de demander une pièce d'identité en cours de validité au titulaire d'un Compte lors de la présentation d'une carte ou d'un numéro de membre.

- 3.6. Toute personne physique ne peut être titulaire que d'un seul Compte actif.
- 3.7. Tout titulaire d'un Compte est tenu de renseigner toute modification de ses données personnelles à AMC en complétant le formulaire en ligne via le lien www.althongroup.com/club-modification. AMC, Althon Group International, Althon Association et ses sociétés partenaires ne pourront en aucun être tenus responsables d'éventuels dommages dus à un manque de communication d'un titulaire de Compte. Les modifications de données sont traitées endéans les trente jours.
- 3.8. Tout Compte inutilisé durant cent soixante jours consécutifs pourra être fermé par AMC et, ce, sans préavis. Dans ce cas, tous les points cumulés seront définitivement perdus.
- 3.9. Le titulaire d'un Compte peut, à tout moment, demander la fermeture de son Compte en complétant le formulaire via le lien www.althongroup.com/club-modification. La demande sera traitée endéans les trente jours.
- 3.10. Lors d'une fermeture de Compte demandée par son Titulaire, le solde des points cumulés est définitivement perdu.
- 3.11. Chaque carte désactivée doit être déposée auprès d'un point de vente d'une société partenaire d'AMC ou immédiatement détruite par son Titulaire.
4. Caractéristiques du numéro de membre
- 4.1. Le numéro de membre est fourni par AMC conformément aux présentes CG et se compose de quinze chiffres. Le premier chiffre est toujours « 1 » lorsque la demande d'ouverture de Compte est faite au départ d'une adresse postale située en République démocratique du Congo et « 2 » lorsque la demande d'ouverture de Compte est faite au départ d'une adresse postale située en Belgique.
- 4.2. Chaque numéro de membre est unique et personnel.
- 4.3. Chaque numéro de membre est toujours lié à un Compte.
- 4.4. Le numéro de membre a pour but d'enregistrer électroniquement l'octroi de points. Ces points sont ajoutés sur le Compte du titulaire du numéro de membre et donnent droit à des avantages d'un montant équivalent à la valeur du solde des points du Compte.
- 4.5. La carte Althon Executive Club et le numéro de membre ne peuvent en aucun cas être utilisés pour effectuer des paiement ou sous forme de garantie financière.
- 4.6. La carte et le numéro de membre peuvent être utilisés auprès des sociétés de Althon Group International et Althon Association, ainsi qu'auprès des sociétés partenaires. La liste actualisée des sociétés acceptant la carte et le numéro de membre est reprise en Annexe 1^{er} des présentes CG. Ladite liste peut être adaptée en tout temps et sans préavis.
- 4.7. Les sociétés acceptant la carte ou le numéro de membre se réservent néanmoins le droit de ne pas cumuler l'octroi de points et/ou l'attribution d'avantages ou d'offres spécifiques et/ou l'accès à des actions spécifiques.
- 4.8. Les sociétés acceptant la carte ou le numéro de membre se réservent le droit de refuser l'octroi d'avantages liés au Althon Executive Club avec leurs actions promotionnelles.
- 4.9. Les cartes, numéros de membre et Comptes restent la propriété exclusive de AMC.
- 4.10. Tout usage frauduleux d'une carte, d'une numéro de membre ou d'un Compte entrainera la radiation immédiate dudit Compte et la perte définitive des points cumulés. Si l'usage frauduleux est indépendant de la volonté du titulaire du Compte, ce dernier est tenu d'en informer immédiatement le Service Clientèle d'AMC par courriel à club@althongroup.com. Tout manque de communication sera imputé au tort du titulaire du Compte.

- 4.11. En cas de problème avec l'utilisation d'une carte ou d'un numéro de membre, le titulaire du Compte est tenu d'en avvertir le Service Clientèle par courriel à club@althongroup.com qui prendra les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes, sans toutefois pouvoir être tenu responsable de ces problèmes.
5. Conditions et modalités de récolte de points et d'attribution d'avantages et d'offres spécifiques ou personnalisées
- 5.1. Dans le cadre du présent programme de fidélité, les points à récolter, à gagner, offerts, obtenus et à échanger sont également dénommés « Althon Coins ». Les termes « points » et « Althon Coins » ont la même signification et peuvent tous deux être utilisés.
- 5.2. Chaque Titulaire récolte les points sur le Compte auquel sa carte est relié, et, ce, en accord avec les présentes conditions générales et avec les conditions spécifiques que chaque société ayant ratifié un protocole de partenariat avec Althon Marketing Company SARL se réservent le droit d'établir. Néanmoins, les présentes conditions générales priment sur toute clause contraire mentionnée dans des conditions spécifiques, sauf autorisation écrite du Conseil d'administration d'Althon Marketing Company SARL, à l'exception de la Grille d'octroi des points visée à l'article 6.3. ci-après et uniquement si c'est à l'avantage des Titulaires d'un Compte.
- 5.3. L'octroi de points se fait en fonction des achats effectués par le Titulaire du Compte, en son nom propre et pour son propre compte et des prestations de services à l'avantage dudit Titulaire, et, ce, conformément à la « Grille d'octroi des points » reprise en Annexe 2. AMC se réserve le droit de modifier et d'adapter la Grille d'octroi des points en tout temps et sans préavis.
- 5.4. Tant AMC que les sociétés ayant ratifié un protocole de partenariat avec AMC peuvent offrir des points supplémentaires sous forme de promotions ou à l'occasion d'une occasion spéciale. Ces points ont la même contre-valeur que les points cumulés lors des achats.
- 5.5. Dans le cadre des présentes CG, et afin d'obtenir les points cumulés et prévus et/ou afin de bénéficier des avantages et offres spécifiques et/ou personnalisées et/ou afin d'accéder à des actions spécifiques et/ou à des offres réservées aux Titulaires d'un Compte, ces derniers doivent, à la demande de la société partenaire, présenter leur carte de membre et, au besoin, un pièce d'identité en cours de validité.
- 5.6. En cas de retour de marchandises, AMC et ses sociétés partenaires se réservent le droit de retirer les points attribués lors de ces achats.
6. Traitement comptable des points attribués et consultation du solde de points
- 6.1. Les points cumulés et attribués dans le cadre des présentes CG sont octroyés, traités et ajoutés au Compte auquel le numéro de membre ou la carte est relié, et, ce, au plus tard dans les trente jours calendrier qui suivent la délivrance du ticket de caisse ou la facture, et à la condition que le montant dû ait été totalement acquitté.
- 6.2. Le solde des points d'un Compte peut être consulté par son Titulaire, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, dans certains points de vente des sociétés partenaires d'AMC ou en envoyant une requête en ce sens par courriel à club@althongroup.com. Dans ce dernier cas, le courriel doit être envoyé depuis l'adresse e-mail renseignée dans les informations personnelles du Compte du Titulaire et doit mentionner le numéro de membre, et le nom et le prénom du Titulaire du Compte. Certaines sociétés partenaires

d'AMC peuvent, si la technologie qu'elles utilisent le permettent, présenter le solde du Compte sur le ticket de caisse ou la facture.

7. Durée de validité des points

- 7.1. Chaque point valablement octroyé et épargné reste valable durant une période minimum de vingt-quatre mois calendrier non renouvelable, à compter de la date d'octroi et pour autant que le Compte ne soit pas inactif, clôturé ou radié conformément aux présentes CG.
- 7.2. Par dérogation à l'article précédent, certains points obtenus par le biais de coupons peuvent avoir une durée de validité limitée à six mois, à compter de la date d'octroi et pour autant que le Compte ne soit pas inactif, clôturé ou radié conformément aux présentes CG. Dans ce cas, mention en sera toujours faite sur le coupon.

8. Valeur des points et échange des points

- 8.1. Chaque point représente une valeur nominale d'un centime d'unité.
- 8.2. Les points d'un Compte peuvent être échangés contre des « Althon Vouchers » (ci-après « voucher ») d'une valeur minimale de cinq unités représentant cinq euros ou cinq dollars américains, dépendamment du pays de délivrance du voucher. Les vouchers ainsi émis ont une durée de validité de minimum trente jours calendrier.
- 8.3. Les points d'un Compte peuvent être échangés contre des « Althon Vouchers » par son Titulaire, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, dans certains points de vente des sociétés partenaires d'AMC ou en envoyant une requête en ce sens par courriel à club@althongroup.com. Dans ce dernier cas, le courriel doit être envoyé depuis l'adresse e-mail renseignée dans les informations personnelles du Compte du Titulaire et doit mentionner le numéro de membre, le nom et le prénom du Titulaire du Compte, le nombre de points à échanger (un multiple de cinq cents) et le point de vente souhaité de retrait des vouchers. Cette demande sera traitée endéans les quinze jours calendrier.
- 8.4. Maximum dix mille points peuvent être échangés par jour contre des vouchers.
- 8.5. Maximum dix « Althon Vouchers » peuvent être soustraits du solde dû d'un ticket de caisse ou d'une facture par Titulaire de Compte et par jour.
- 8.6. Pour que la valeur d'un voucher soit soustraite du solde dû du ticket de caisse ou de la facture, le Titulaire du Compte doit fournir au caissier, avant l'émission du ticket de caisse ou de la facture et avant le paiement, le code unique du voucher (dix chiffres précédés de « AV ») et le code PIN du voucher (quatre chiffre représentant les quatre derniers chiffres du numéro de membre du Titulaire du Compte)
- 8.7. En cas de perte, les vouchers ne pourront pas être réimprimés et les codes uniques ne pourront pas être retrouvés ou réémis.
- 8.8. Les vouchers ne peuvent pas être utilisés pour des achats en ligne.
- 8.9. Les vouchers ne sont ni échangeables contre de l'argent ni remboursables.
- 8.10. Les vouchers sont personnels et ne peuvent être cédés à d'autres personnes.
- 8.11. En cas de solde positif d'un voucher après soustraction d'un ticket de caisse ou d'une facture, ce solde ne pourra être remboursé en argent et sera considéré comme perdu.
- 8.12. Après expiration d'un voucher, celui-ci ne pourra plus être utilisé et sa valeur nominale sera considérée comme définitivement perdue.

9. Protection de la vie privée

- 9.1. La participation au présent programme de fidélité, sur base de ce contrat et des présentes CG, implique le traitement des données personnelles des Titulaires d'un Compte. Elles sont

traitées par Althon Marketing Company SARL et les sociétés ayant ratifié un protocole de partenariat avec AMC, et, ce, conformément à la Politique de protection des données à caractère personnel consultable sur www.althongroup.com/docs/ ou sur simple demande par courriel à club@althongroup.com.

10. De la résolution des différends

- 10.1. En cas de différend, le Service Clientèle d'AMC tentera de trouver une solution avec le titulaire du Compte en question. Si aucune solution n'a pu être trouvée, le titulaire du Compte en question devra, avant d'intenter toute action en justice, saisir le Médiateur interne d'Althon Group International par courriel à mediator@althongroup.com. Ce service est gratuit et indépendant d'AMC.
- 10.2. Seul le droit congolais (R.D.Congo) s'applique dans le cadre des présentes CG, même si un Compte est créé et/ou utilisé depuis ou dans un autre pays.
- 10.3. Seul le Tribunal de Commerce de Kinshasa, en République démocratique du Congo, est compétent pour connaître des différends dans le cadre des présentes Conditions générales.

11. Dispositions finales

- 11.1. Les présentes CG, dans leur version la plus récente, peuvent être consultées en tout temps sur www.althongroup.com/docs/. Elles peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par Althon Marketing Company SARL.
- 11.2. AMC n'est tenue qu'à une obligation de moyen. AMC ne peut donc voir sa responsabilité engagée en cas d'erreur matérielle, sauf en cas de faute grave ou intentionnelle d'AMC.
- 11.3. Toute communication dans le cadre du programme de fidélité ou des présentes CG doit se faire par écrit et par courriel à l'adresse club@althongroup.com.